

Bamako, le 12 novembre 2019

## **2<sup>ème</sup> communiqué d'Observation de la révision annuelle des listes électorales**

### **Une présence effective des commissions administratives en dépit de la non disponibilité de tout le matériel et d'une faible affluence des citoyens.**

#### **Contexte**

La Coalition pour l'Observation Citoyenne des Élections au Mali (COCEM<sup>1</sup>) est une Plate-forme d'Organisations nationales de la Société civile mise en place pour promouvoir la démocratie malienne et contribuer à la fortification de l'Etat de droit à travers leur engagement dans des activités d'observation citoyenne des élections au Mali et des politiques publiques.

La COCEM a observé les différentes phases du processus de l'élection présidentielle de 2018 et du Dialogue National Inclusif à travers des déploiements d'observateurs et la production des communiqués dans lesquels elle expose ses constats et formule des recommandations pour l'amélioration du processus.

Dans le cadre de la révision annuelle des listes électorales actuellement en cours au Mali dont l'objectif est de mettre à jour la liste électorale en permettant à la population de procéder à des vérifications, des transferts, des cas de radiation et la prise en compte des nouveaux majeurs, la COCEM a procédé à un déploiement de ses observateurs à long terme. Cette révision annuelle des listes a débuté le 1<sup>er</sup> octobre et restera en cours jusqu'au 31 décembre.

Pour la première phase, la COCEM a assuré la couverture de quinze centres de révision annuelle des listes électorales. Elle a par la suite exposé ses constats et fait des recommandations pour l'amélioration du processus à travers un communiqué.

#### **Méthodologie d'observation**

A l'instar du premier déploiement effectué le 15 octobre 2019, la Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections a déployé 16 observateurs à long terme repartis entre les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et du District de Bamako.

Ces observateurs ont été munis d'une grille d'observation portant sur les cibles majeures suivantes : démarrage des travaux, disponibilité des documents, présence des représentants

---

<sup>1</sup> Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali

des partis politiques dans les commissions administratives. La campagne de sensibilisation et de mobilisation, entre autres.

Les réponses aux questions ont par la suite été collectées et analysées par le Bureau Exécutif de la COCEM.

Le jeudi 31 octobre, jour de clôture de la première phase de la révision annuelle des listes électorales, les observateurs de la COCEM ont ainsi visité treize (13) centres de révision couvrant ainsi sept (7) régions plus le District de Bamako. A la suite de ce déploiement, la COCEM relève les constats suivants :

## **Observations**

### **1. Du démarrage des travaux**

Conformément aux instructions du Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, la révision annuelle des listes électorales a débuté le 1<sup>er</sup> octobre dans douze (12) lieux observés dont les communes urbaines de Ségou, Sikasso, Mopti, et les communes rurales de Kouloun, Samè Diongoma dans la région de Kayes, Sirakorola, Meguetan dans la région de Koulikoro, Sébougou dans la région de Ségou, Koumarai dans la région de Tombouctou, Bara dans la région de Gao, à la mairie centrale de la commune 1 et à Lafiabougou centre 1 dans la Commune IV du District de Bamako. Cependant, les travaux ont démarré à la date du 17 octobre dans la commune rurale d'Alafia dans la région de Tombouctou pour cause d'indisponibilité de matériel à temps.

Dans treize (13) lieux observés où la révision a démarré, douze (12) sont accessibles aux personnes vivant avec un handicap. La COCEM salue les dispositions prises par les commissions afin de faciliter l'opération aux personnes vivant avec un handicap.

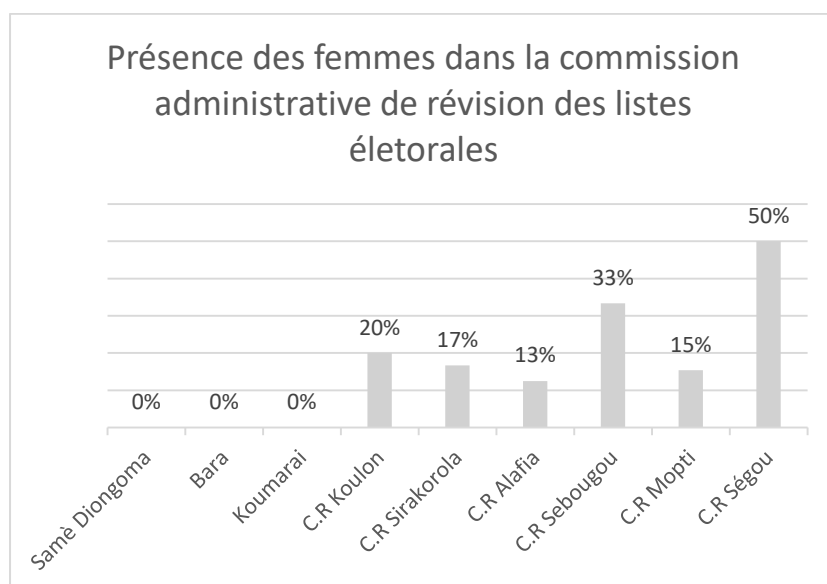
### **2. De la présence des membres des commissions administratives**

Dans douze (12) communes observées à savoir les communes I et IV du District de Bamako, les mairies des communes urbaines de Sikasso, Ségou, Mopti, et les communes rurales de Kouloun dans la région de Kayes, Meguetan, Sirakorola dans la région de Koulikoro, Alafia, Koumarai dans la région de Tombouctou, Sébougou dans la région de Ségou, Bara dans la région de Gao, les Présidents étaient présents sur place contrairement à un (1) lieu où le Président était absent pour cause de maladie dans la commune rurale de Samè Diongoma dans la région de Kayes. Ce dernier n'a pas été remplacé. Cependant, cela n'a pas eu un impact sur le déroulement des travaux.

Comme lors du premier déploiement, les observateurs ont noté que tous les Présidents de la commission administrative des communes observées sont des hommes.

Les membres des commissions administratives présents mis à part le Président dans les lieux observés varient entre trois (3) et vingt (20) personnes. Le nombre le plus élevé des membres de la commission administrative présents a été constaté dans la commune urbaine de Sikasso. Le nombre le plus faible a été enregistré dans le commune urbaine de Ségou et la commune rurale de Samè Diongoma/Kayes.

La COCEM note une faible représentativité des femmes parmi les membres de la commission administrative de révision des listes électorales. La COCEM salue la présence des femmes à hauteur de 50% des membres de la commission administrative à Ségou. Cependant, la coalition note une absence totale des femmes parmi les membres de la commission administrative dans les communes rurales de Samè Diongoma dans la région de Kayes, Bara dans la région de Gao et Koumarai dans la région de Tombouctou.



### 3. De la présence des partis politiques

Le nombre de représentants des partis politiques présents dans les lieux de révision des listes électorales varie entre deux (2) et quinze (14) personnes. Les partis politiques étaient plus représentés à Lafiabougou centre 1 dans la commune IV du District de Bamako avec quatorze (14) délégués présents contrairement à la mairie centrale de Sikasso et la commune rurale de Samè Diogoma/Kayes avec deux (2) représentants des partis politiques.

#### **4. De la disponibilité des documents**

Dans sept (7) communes observées à savoir la commune urbaine de Ségou, Mopti, les communes rurales de Meguetan, Sirakorola dans la région de Koulikoro, Sebougou dans la région de Ségou, Bara dans la région de Gao, Koumarai dans la région de Tombouctou et la commune I du District de Bamako, la liste électorale est affichée conformément aux instructions du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation. Par ailleurs, à la mairie de Sikasso, les communes rurales de Samè Diongoma, Koulon dans la région de Kayes, Alafia dans la région de Tombouctou et à Lafiabougou centre 1 dans la commune IV du District de Bamako cela n'a pas été fait. Les observateurs ont noté que ces listes sont disponibles sur la table auprès des membres de la commission administrative ce qui ne facilite pas aux citoyens la consultation des listes pour la vérification de leurs informations.

Les observateurs ont noté la disponibilité de la fiche de radiation dans tous les lieux observés. Cependant, la fiche d'inscription et le registre paraphé pour les décisions et leurs motifs étaient disponibles dans tous les lieux observés excepté les communes rurales de Koumarai, Alafia dans la région de Tombouctou, la commune urbaine de Ségou et le centre 1 de Lafiabougou dans la commune IV du District de Bamako.

- A la mairie urbaine de Ségou la fiche de transfert remplace la fiche d'inscription.
- A Lafiabougou, selon les informations recueillies, la commission dispose d'une décision et d'un guide en lieu et place du registre paraphé pour les décisions et leurs motifs.

Le casier électoral n'est pas disponible dans trois des quinze lieux observés.

A l'instar du premier déploiement, les observateurs de la COCEM ont noté que le récépissé n'est pas systématiquement remis aux citoyens comme prévu dans les procédures après les différentes opérations dans six (6) des quinze (15) lieux observés. Dans ces différentes localités, le citoyen est invité à signer après les opérations.

#### **5. De la sensibilisation et mobilisation des électeurs**

Les observateurs de la COCEM ont noté des actions de campagnes de sensibilisation pour la révision annuelle des listes électorales dans quasiment toutes les localités observées à travers des avis de communiqué sur des radios locales et les crieurs publics initiée par le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation et la chefferie traditionnelle. Une

campagne de sensibilisation organisée par la CEPE<sup>2</sup> a été largement visible sur les chaînes de télévisions.

Les observateurs de la COCEM ont également rapporté une campagne de sensibilisation porte à porte dans les régions de Sikasso, Mopti et le District de Bamako initiée par la même organisation.

Cependant, les observateurs de la COCEM n'ont noté aucune activité visible de campagne de sensibilisation de la part des partis politiques. La COCEM déplore la faible participation des partis politiques dans cette étape cruciale du processus électoral.

### **Conclusion**

La COCEM relève que la révision annuelle des listes électorales a débuté comme prévu dans la majorité des lieux observés avec quelques cas de retard sur la date d'ouverture dans certaines localités dû à l'indisponibilité du matériel. Elle constate une fois de plus que la disponibilité de la totalité des documents n'est pas effective dans tous les lieux de révision des listes électorales observés.

La COCEM note aussi la non disponibilité des valises d'enregistrement des données biométriques dans le système du RAVEC au niveau de certaines commissions administratives. Dans certains cas, ces valises sont disponibles mais défectueuses. Cela représente un frein pour les citoyens désirant compléter leurs inscriptions sur le RAVEC et par conséquent sur le fichier électoral.

La COCEM note une faible représentativité des femmes parmi les membres de la commission administrative.

La coalition pour l'observation citoyenne des élections au Mali reste engagée et suivra les autres phases de la révision annuelle des listes électorales, notamment les phases des réclamations et du contentieux en novembre et décembre 2019. Elle procèdera à d'autres déploiements, fera des analyses et produira d'autres communiqués.

La COCEM note la faible participation des citoyens à cette étape cruciale du processus électoral et en appelle une fois de plus à la mobilisation de toute la population pour cet acte citoyen vital pour les échéances électorales à venir au Mali.

---

<sup>2</sup> Charte d'Engagement Public pour l'Emergence

## **Recommandations**

Pour un meilleur rendement du processus de révision annuelle des listes électorales, la COCEM recommande les mesures ci-après :

- 1- Mettre à la disposition de la commission administrative toute la documentation nécessaire pour la bonne tenue de la révision annuelle des listes électorales.
- 2- Mettre les valises d'enregistrement des données biométriques dans le système du RAVEC en bon état à la disposition des commissions administratives.
- 3- Veiller une fois de plus à la présence de tous les agents de la commission administrative dans les différentes localités.
- 4- Encourager davantage la présence des représentants des partis politique dans les différents centres de révision annuelle des listes électorales.
- 5- Encourager la représentativité des femmes parmi les membres de la commission administrative.
- 6- Intensifier les campagnes de sensibilisation auprès de la population afin de les exhorter à participer à cette étape prépondérante du processus électoral.
- 7- Généraliser une fois de plus l'affichage des listes électorales afin de permettre aux populations de vérifier leurs informations.

Présidente de la COCEM

Madame SYLLA Fatoumata S. DICKO 0022376233420

Chargé de communication et de la plateforme technologique

Salia K. TRAORE 0022376343025